Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260925-2026_09_01-DE

Département des Côtes d'Armor
Centre Communal d'Action Sociale

LE FOEIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres afférents au Conseil d'Administration : 11
Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 7 septembre 2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des séances à la mairie de Le Foeil, sous la Présidence de M. PRIDO Pascal, Président

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, CAMENEN Marie-Thérèse, GUILLEMOT Carine, JEHAN Odile, LE BARS Jeanine, LE JEAN Catherine, PAILLARDON Paul, LE GAL Virginie, ROBIN Suzanne, PRIDO Pascal,
Absent :
Secrétaire de séance : Virginie LE GAL

2026-09-01 CCAS
ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire, nonobstant les dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT ;
Vu l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « Il est voté au scrutin secret toutes les fois (…) qu'il s'agit de procéder à une nomination » ;
Vu la délibération N°2026-04-06 fixant le nombre des membres et proclamant les membres élus du Centre Communal d'Action Sociale ;
Vu l'arrêté municipal N°2026-62 nommant les membres du conseil d'administration du CCAS ;
Considérant que le Président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Mme BRETON Françoise s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;
Considérant que l'élection a lieu au scrutin secret ;

Les membres du conseil d'administration sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du Vice-Président et à déposer dans leur bulletin de vote dans l'urne.
Le bureau électoral est composé de deux assesseurs : Mme LE GAL Virginie, membre la plus jeune du CA du CCAS et M. PAILLARDON Paul, membre le plus âgé du CA du CCAS.

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins de vote,

Résultat du scrutin :

- Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppe déposée dans l'urne) : 11
- Nombre de Bulletin blanc : 0
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 11

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260925-2026_09_01-DE

Mme BRETON Françoise a obtenu 11 voix ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT Mme BRETON Françoise, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS

CHARGE le Président du CCAS de l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal PRIDO

La Secrétaire,
Virginie LE GAL